

M. MACPHERSON : L'honorable député voudrait-il nous dire la pression par pouce carré que peut développer cette machine ?

M. TAYLOR : J'ai écrit cette lettre et MM. Goldie et McCullough ont, le même jour, répondu ce qui suit :

Ottawa, 19 avril 1906.

Monsieur George Taylor, député,
Président de l'Ontario Wheel Company
de Gananoque (Ontario.)

Monsieur,—Nous avons reçu votre lettre du 19 du courant, et nous répondons avec plaisir aux renseignements que vous nous demandez sur la chaudière désignée :

Celle-ci est en acier ; elle a un diamètre de 55 pouces et une longueur de 14 pieds, avec des tubes de 64 pouces 3 ; sa carcasse a une épaisseur de 5 pouces 16 ; elle a des feuilles de tête de 3/4 pouces ; elle est à trois anneaux qui contiennent chacun une plaque métallique, et sa carapace est rivée à double joint sur sa longueur longitudinale, ce qui lui donne une force de 82 p. 100, si on la compare à la force de résistance d'une plaque solide. Après avoir été mise en place, cette chaudière a pu résister à une pression de 180 livres à eau froide ; il lui était facile de soutenir une pression de 120 livres à eau chaude. Outre cette machine, nous fournissons l'outillage suivant :

Pour installation—Une plaque solide, avec contrefort pour supporter des arches en brique sous les portes de la fournaise ; en plus, des barres et des appuis pour le foyer ; une porte et un cadre pour l'arrière de la fournaise, une barre à angles et deux autres barres pour supporter à l'arrière de la chaudière les ouvrages en briques ; de plus il y a une soupape en fonte sur le devant de la fournaise.

Installation—Soupape de sûreté, colonne d'eau avec indicateur ; indicateur à eau en vitre et à vapeur ; soupape et conduite pour la vapeur, globe et soupape d'arrêt pour les conduites.

Nous vous fournirons cette chaudière au prix de \$500, livrée sans frais en gare de Galt.

Espérant que ces chiffres vous paraîtront raisonnables et que nous recevrons votre commande si appréciable, nous demeurons,

Vos dévoués,

The Goldie et McCullough Company,
Limited, par J. B.

Voilà les prix et les détails qu'ils m'ont fournis quand je leur ai écrit pour leur demander combien ils vendraient une chaudière en tout pareille à celle achetée de Brooks et Cie par le Gouvernement. J'avais vu la facture et j'avais pris note des dimensions qui s'y trouvaient indiquées. J'ai communiqué le tout à MM. Goldie et McCullough et voici leurs calculs et leurs prix. Il faut remarquer que la chaudière qu'ils ont expédiée à Prescott était faite de matériaux plus épais ; on l'a payé \$600, tandis que le coût d'une autre chaudière expédiée à Galt, frais de transport acquittés, s'est élevé à \$625, moins l'escompte ordinaire. Je suis certain que cet escompte suffirait à payer le transport de la chaudière expédiée à Prescott.

Le Gouvernement aurait fait aussi bien de s'adresser à MM. Goldie et McCullough ; ils lui auraient vendu cette chaudière au prix qu'ils auraient exigé d'un simple particulier.

M. TAYLOR.

Le Gouvernement aurait pu acheter une chaudière à \$600 et une autre à \$625 ; mais au lieu de faire cela, il s'est adressé à Brooks et Cie dont l'agent à Montréal est ce nommé Merwin, et il a payé \$975. Voilà où se trouve le mal, à mon avis, et je demande au premier ministre de s'acquitter de sa promesse. Si je lis bien ce que rapportent les "Débats", il nous a promis de nommer un comité chargé de faire une enquête sur les accusations portées par l'honorable député de Grenville (M. J. D. Reid) et par moi-même. Les paroles du très honorable leader du Gouvernement se trouvent à la page 3480 du hansard (version française) ; elles comportent un sens très clair. Je demande à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries—je regrette que le premier ministre soit absent, mais ses collègues sont ici—je demande à ces derniers de déclarer qu'il faut exécuter cette promesse faite de bonne foi, acceptée de bonne foi par le pays et par moi, afin que nous ayons l'occasion de démontrer si, réellement, il y a eu des pots-de-vin de payés sur tous les articles vendus de cette façon au cours des dernières années.

M. SAVOIE : On vend les chaudières comme on fait la vente d'autres articles, et je sais que ma compagnie, avant de fabriquer des chaudières, achetait ces machines du manufacturier à 20 pour 100 et même à 30 pour 100 meilleur marché que le prix demandé par le détaillant ordinaire. Mon honorable ami sait parfaitement qu'il en est ainsi pour tous les articles fabriqués au Canada.

M. TAYLOR : L'honorable député sait que je ne suis pas un spéculateur ; il s'agit ici des prix du détail.

M. MACPHERSON : Mon honorable ami a demandé des prix pour une chaudière ; s'agissait-il d'une chaudière fixe ou d'une chaudière pour bateau à vapeur ?

M. TAYLOR : J'ai pris la facture de Brooks et Cie et j'ai écrit à MM. Goldie et McCulloch leur donnant exactement les dimensions et la description de la chaudière qu'ils avaient vendue à Brooks et Cie, j'ai cité leur réponse. J'écrivis ensuite à un ami lui demandant d'aller examiner cette chaudière et de s'enquérir du prix des deux chaudières expédiées à Prescott.

La réponse de mon ami m'informe qu'on a payé ces machines \$600 et \$625 respectivement.

M. MACPHERSON : Mon honorable ami ne dit pas qu'on a indiqué le même prix. Il a déclaré il y a un instant que c'étaient MM. Goldie et McCullough qui lui avaient fait connaître ces prix ; il dit maintenant qu'il tient ce renseignement de M. Robert Scott, de Galt.